

**MAIRIE d'ARREAU**  
**Conseil municipal du 12 juin 2023**

L'an deux mille vingt et trois, le 12 du mois de juin à 18 heures 30, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.  
Date de convocation du conseil municipal 5 juin 2023.

**PRESENTS:**

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Marc CAUMONT, Jean Pierre BUERBA, adjoints,  
Stéphane AUZERAL, Sylvie BIRABEN, Kate MARIE, Jean Philippe DELARUE.

**ABSENTS EXCUSES**

Anne Laure Jean Baptiste  
Anne DUNAN procuration à Nadine DESMARAIS  
Laura LAVILANIE  
Jean-Baptiste GRANGE  
Raphael BENOIT

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 8 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Kate Marie est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **15 mai 2023**.

Le compte rendu du conseil municipal du **15 mai 2023** est approuvé à l'unanimité.

**RENOUVELLEMENT DU BAIL « LE PAIN EN AURE »**

**(62-2023)**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler le bail du local occupé par « Le Pain en Aure », celui-ci étant arrivé à échéance.

Le projet propose une durée de bail de neuf ans (jusqu'au 31 décembre 2031) et un loyer d'un montant mensuel de 650€ HT et hors charges.

Monsieur le Maire rappelle les précédentes conditions prévues dans le 1<sup>er</sup> bail en donnant lecture de celui-ci.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide :

- D'accepter de renouveler le contrat de bail pour « Le Pain en Aure » pour une durée de neuf ans pour un loyer mensuel de 650€ HT.
- D'autoriser Mr le Maire à signer toutes pièces afférentes.

Au registre sont les signatures,  
Philippe CARRERE  
Maire d'Arreau